

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 491****28 mars 2002****SOMMAIRE**

Accharius Invest S.A., Luxembourg . . . . .	23564	Commercial Investment Gallarte, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23542
Accharius Invest S.A., Luxembourg . . . . .	23564	Commercial Investment Manregalery (No. 1), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23557
Accharius Invest S.A., Luxembourg . . . . .	23564	Commercial Investment Manregalery, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23556
Accharius Invest S.A., Luxembourg . . . . .	23565	Commercial Investment San Giuliano, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23540
Agest Consult S.A., Luxembourg . . . . .	23531	Commercial Investment Terragalery (No. 1), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23544
Anastasia Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23532	Commercial Investment Terragalery, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23544
Anastasia Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23532	Cortolezzis Constructions, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23535
Arba Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23529	Cortolezzis Constructions, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23535
Arba Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23529	CRJ avenir, Luxembourg . . . . .	23537
Association des Professions de la Finance, Luxembourg A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	23551	Denville S.A., Luxembourg . . . . .	23544
B. & C.E. S.A., Luxembourg . . . . .	23539	Digital Television Services S.A., Luxembourg . . . . .	23539
Benet Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	23557	Eifan Financial Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	23539
Benet Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	23557	Eracles S.A., Luxembourg . . . . .	23561
Biofin S.A., Luxembourg . . . . .	23534	Este S.A., Luxembourg . . . . .	23554
Caisse de Secours des Sapeurs Pompiers Professionnels de la Ville de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	23545	Etudes & Communications, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23536
Car Company Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	23528	Etudes & Communications, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23536
Caves Rommes, S.à r.l., Mamer-Capellen . . . . .	23566	Etudes & Communications, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23536
Cofima S.A.H., Luxembourg . . . . .	23559	Etudes & Communications, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23536
Cogis, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23562	Etudes & Communications, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23536
Cogis, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23562	Etudes & Communications, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23537
Cogis, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23562	Etudes & Communications, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23537
Commercial Investment Alcobendas (No. 1), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23562	Etudes & Communications, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23537
Commercial Investment Alcobendas, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23560	Fallson Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23563
Commercial Investment Alicante, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23543	Finparcor S.A.H., Luxembourg . . . . .	23550
Commercial Investment Aljarafe Sevilla, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23549	Fitzharding Trustees S.A.H. . . . .	23543
Commercial Investment Cadiz (No. 1), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23550	Frühling S.A.H., Luxembourg . . . . .	23530
Commercial Investment Cadiz, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23550	Gresham Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23566
Commercial Investment Cordoba (No. 1), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23555	Gresham Participations S.A., Luxembourg . . . . .	23565
Commercial Investment Cordoba, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23555	Hipos S.A., Luxembourg . . . . .	23567
		Hipos S.A., Luxembourg . . . . .	23567
		Hipos S.A., Luxembourg . . . . .	23567
		Hipos S.A., Luxembourg . . . . .	23568
		Imalo, S.à r.l., Nospelt . . . . .	23560

Imoparticipations S.A., Luxembourg . . . . .	23528	Sedrun Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23555
Imperio International S.A., Senningerberg . . . . .	23541	Serpar S.A.H., Luxembourg . . . . .	23530
Imperio International S.A., Senningerberg . . . . .	23542	Service Invest Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	23535
International Film Productions S.A., Luxembourg	23533	Slotstrading S.A., Luxembourg . . . . .	23531
International Film Productions S.A., Luxembourg	23533	Slotstrading S.A., Luxembourg . . . . .	23531
Intsop S.A., Luxembourg . . . . .	23530	Sofecolux S.A.H., Luxembourg . . . . .	23529
21 Invest Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	23523	Status Investment A.G., Luxembourg . . . . .	23549
Item Development S.A., Luxembourg . . . . .	23533	Telesparks S.A., Luxembourg . . . . .	23531
Item Development S.A., Luxembourg . . . . .	23533	Tomx, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23542
(Claude) Konrath Promotions, S.à r.l., Steinsel . .	23534	TrizecHahn Europe Properties, S.à r.l., Luxem-	
(Claude) Konrath Promotions, S.à r.l., Steinsel . .	23534	bourg . . . . .	23558
Pan Finanz Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23560	TrizecHahn Europe Properties, S.à r.l., Luxem-	
Pan Finanz Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23560	bourg . . . . .	23558
Pan Finanz Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23560	TrizecHahn Europe S.A., Luxembourg . . . . .	23554
Pan Finanz Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23543	TrizecHahn Europe S.A., Luxembourg . . . . .	23554
Pegu Lux, S.à r.l., Bridel . . . . .	23563	TrizecHahn Greece, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23556
Pfizer International Luxembourg S.A., Luxem-		TrizecHahn Greece, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23556
bourg . . . . .	23532	TrizecHahn Italy (Pescara), S.à r.l., Luxembourg .	23559
PIR-Projets Industriels de Roumanie S.A., Luxem-		TrizecHahn Italy (Pescara), S.à r.l., Luxembourg .	23559
bourg . . . . .	23541	Waycom Place S.A., Luxembourg . . . . .	23561
Praedia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23558	Waycom Place S.A., Luxembourg . . . . .	23561
Rabbit S.A.H. . . . .	23566	World Press Investments S.A., Luxembourg . . . . .	23540
Roventa-Henex (Holdings) S.A., Luxembourg . . .	23568	World Press Investments S.A., Luxembourg . . . . .	23540
S.I.I.C., Société d'Investissements Immobiliers et		World Press Investments S.A., Luxembourg . . . . .	23540
Commerciaux S.A., Luxembourg . . . . .	23522	World Press Investments S.A., Luxembourg . . . . .	23540
S.I.I.C., Société d'Investissements Immobiliers et			
Commerciaux S.A., Luxembourg . . . . .	23522		

**S.I.I.C., SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET COMMERCIAUX S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 42.959.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2001.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . - 238.548 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

Signature.

(81982/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2001.

**S.I.I.C., SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET COMMERCIAUX S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 42.959.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 décembre 2001 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été converti du Franc Luxembourgeois en Euro avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001.
- La désignation de la valeur nominale des actions a été supprimée.
- L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81983/802/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2001.

**21 INVEST HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

—  
STATUTES

In the year two thousand one, on the twentieth of November.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. 21 INVEST INDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, acting in its capacity of general partner of 21 INVEST INDUSTRY FUND L.P., having its registered office in 1, Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 8YJ Channel Islands,
  2. JURIS LIMITED, having its registered office in 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX Channel Islands,
- both here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, itself represented by Mrs Marjolijne Droogleever Fortuyn, private employee, residing in Contern, and by Mr Marco Dijkerman, private employee, residing in Roeser, acting in their capacities as proxy holders A, by virtue of two proxies established on November 15, 2001.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered offices - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of 21 INVEST HOLDINGS S.A.

**Art. 2.** The registered offices are in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may furthermore perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Management - Supervision**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on June 30th at 2.00 p.m. and for the first time in 2002.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2001.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Subscription*

The shares have been subscribed to as follows:

1. 21 INVEST INDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, acting in its capacity of general partner of 21 INVEST INDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, prenamed, three thousand ninety-nine shares, .....	3,099
2. JURIS LIMITED, prenamed, one share, .....	1
Total: three thousand one hundred shares, .....	3,100

The shares have been paid up to the extent of 100% by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Costs*

For the purpose of the registration, the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

*Extraordinary general meeting*

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring after the annual general meeting of the shareholders of the year 2006:

a) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., prenamed,

b) MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

c) FIDES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring after the general annual meeting of the shareholders of the year 2006:

KPMG AUDIT, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more members of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. 21 INVEST INDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, agissant en sa capacité d'associé général de 21 INVEST INDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social 1, Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 8YJ Channel Islands,

2. JURIS LIMITED, ayant son siège social 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX Channel Islands, les deux ici représentées par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, elle-même représentée par Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern, et par Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant à Roeser, agissant en leurs qualités de fondateurs de pouvoir A,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 15 novembre 2001.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, en leurs qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de 21 INVEST HOLDINGS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 30 juin à 14.00 heures et pour la première fois en 2002.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2001.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. 21 INVEST INDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, agissant en sa capacité d'associé général de 21 INVEST INDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions, .....	3.099
2. JURIS LIMITED, préqualifiée, une action, .....	1
Total: trois mille cent actions, .....	3.100

Les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Assemblée générale extraordinaire*

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:
  - a) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée,
  - b) MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,
  - c) FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006: KPMG Audit, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
- 4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Droogleever Fortuyn, M. Dijkerman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 69, case 1. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 décembre 2001.

G. Lecuit.

(81428/220/312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**CAR COMPANY LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2273 Luxembourg, 24, rue de l'Ouest.

R. C. Luxembourg B 46.591.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg, le 10 décembre 2001*

*Présences*

Martin L. Taylor, président;

Michel Engels, administrateur-délégué;

Cedric de Bellefroid, administrateur;

Jean-Louis Rigaux, administrateur;

Jon Stevens, administrateur.

*Ordre du jour:*

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros.
2. Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
3. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
4. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
Le capital souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille). Il est divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur.

*Décisions*

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des voix, décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros, décide d'augmenter le capital social de 13,31 euros pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 euros à 31.000,- euros par incorporation de réserves, décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions émises, décide d'adapter en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
Le capital souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille).  
Il est divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signé: M. L. Taylor, M. Engels, C. de Bellefroid, J.-L. Rigaux, J. Stevens.

(81843/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2001.

**IMOPARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 74.690.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration ayant eu lieu au siège social de la société le 14 décembre 2001*

*Résolution*

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 14 décembre 2001 et a été transféré au: 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 49, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81613/638/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.



**ARBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 30.879.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé du 9 novembre 2001 que, sur la base de la loi du 10 décembre 1998 sur «la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée», le capital de la société susmentionnée a été modifié comme suit:

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de Florins Néerlandais (NLG) en Euro (EUR) au cours de change de 2,20371 NLG pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Après cette conversion, le capital social est fixé à quatre cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingts Euro et vingt-deux cents (453.780,22 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de mille deux cent dix-neuf Euro et soixante-dix-huit cents (1.219,78 EUR) sans émission d'actions nouvelles par incorporation d'une somme de mille deux cent dix-neuf Euro et soixante-dix huit cents (1.219,78 EUR) d'un compte de bénéfices reportés, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de quatre cent cinquante-cinq mille Euro (455.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de trois cent soixante-quatre Euro (EUR 364,-) par action.

Luxembourg, le 9 novembre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 décembre 2001.

G. Lecuit.

(81433/220/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**ARBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 30.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 décembre 2001.

G. Lecuit.

(81434/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**SOFECOLUX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 4.584.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2001, et avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2001 le capital social de la société a été converti de LUF 1.500.000,- en EUR 37.184,03 et a été augmenté à EUR 37.500,- par incorporation d'un montant de EUR 315,97 à prélever sur les résultats reportés au 30 juin 2001. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents Euros), divisé en 300 (trois cents) actions de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, Fondé de pouvoir, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, M. Jean Bodoni, ingénieur commercial, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et M. Guy Kettmann, attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Rolande Renaud, employée de banque, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

Pour SOFECOLUX

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81705/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**FRÜHLING S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 60.674.

Constituée par acte passé par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°676 du 3 décembre 1997, modifiée par actes passés par-devant le même notaire en date du 24 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°649 du 14 septembre 1998.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2001*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société FRÜHLING S.A.H., tenue au siège social en date du 10 décembre 2001, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de LUF en EUR au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399, de sorte que le capital social se montera provisoirement à EUR 545.365,75, représenté par 2.200 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Suite à cette résolutions qui précède l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 3. Alinéa 1.** «Le capital social est fixé à cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-cinq Euros et soixante-quinze cents, représenté par deux mille deux cents (2.200) actions sans désignation de valeur nominale.»

**Art. 3. Alinéa 3.** «Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant total de sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts Euros et cinquante-sept cents (743.680,57 EUR).»

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRÜHLING S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81681/770/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**INTSOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 72.804.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte des démissions de Monsieur Marian Murzynski et de la société SUNBURST CAPITAL CORPORATION de leur fonction d'administrateur de la société à dater du 28 juin 2001 ainsi que de celle de Monsieur Leo Staut en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTSOP S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81696/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**SERPAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.243.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2001, les mandats des Administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Baumann et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour la durée d'un an jusqu'à l'issue de l'assemblée ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

*Pour SERPAR S.A.*

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81703/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**SLOTSTRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 38.808.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé du 31 octobre 2001 que, sur la base de la loi du 10 décembre 1998 sur «la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée», le capital de la société susmentionnée a été modifié comme suit:

Après cette conversion, le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux cent soixante-trois Euro et trente et un cents (263,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles par incorporation d'un montant deux cent soixante-trois Euro et trente et un cents (263,31 EUR) du compte de bénéfices reportés, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente et un mille deux cent cinquante Euro (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) par action.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Hesperange, le 13 décembre 2001.

G. Lecuit.

(81437/220/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**SLOTSTRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 38.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 décembre 2001.

G. Lecuit.

(81438/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**AGEST CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.557.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 octobre 2001*

*Résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide d'élire Monsieur Gerhard Nellinger, réviseur d'entreprises, L-1727 Luxembourg, rue Arthur Herchen 39, comme deuxième Administrateur-Délégué de la société en remplacement de Monsieur Marc Muller, démissionnaire.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 49, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81614/638/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**TELESPARKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 21.273.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81631/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ANASTASIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 68.115.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé du 29 novembre 2001 que, sur la base de la loi du 10 décembre 1998 sur «la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée», le capital de la société susmentionnée a été modifié comme suit:

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Après cette conversion, le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit cents (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cent cinq Euro et trente-deux cents (105,32 EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, par incorporation d'un montant de cent cinq Euro et trente-deux cents (105,32 EUR) d'un compte de bénéfices reportés, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) par part sociale.

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.»

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2001, vol. 560, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Hesperange, le 13 décembre 2001.

G. Lecuit.

(81439/220/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**ANASTASIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 68.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 décembre 2001.

G. Lecuit.

(81440/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 79.433.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 12 décembre 2001, a décidé de nommer Thomas Donatelli comme quatrième administrateur.

Le Conseil d'Administration sera, à partir du 12 décembre 2001, composé comme suit:

- Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,
- Richard Passov, Treasurer, PFIZER INC., demeurant au 15, Half Moon Lane, Irvington, New York 10533, USA,
- Mark Joel Cooper, Assistant Corporate Counsel, PFIZER INC., demeurant au 689, Columbus Avenue, Apartment 5D, New York, NY 10025, USA,
- Thomas Donatelli, Treasury Centre Director, demeurant à «Idle Hour», Ailesbury Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

BONN & SCHMITT & STEICHEN

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81638/256/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**ITEM DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 67.042.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé du 20 novembre 2001 que, sur la base de la loi du 10 décembre 1998 sur «la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée», le capital de la société susmentionnée a été modifié comme suit:

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Après cette conversion, le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux cent soixante-trois Euro et trente et un cents (263,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles par incorporation d'une somme de deux cent soixante-trois Euro et trente et un Cents (263,31 EUR) d'un compte de bénéfices reportés, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente et un mille deux cent cinquante Euro (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) par action.

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euro (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à deux cent cinquante mille Euro (250.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune»

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Hesperange, le 13 décembre 2001.

G. Lecuit.

(81441/220/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**ITEM DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 67.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 décembre 2001.

G. Lecuit.

(81442/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**INTERNATIONAL FILM PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 24.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81629/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**INTERNATIONAL FILM PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 24.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81630/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**CLAUDE KONRATH PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinsel, 71, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 26.646.

L'an deux mille un, le quatorze novembre.

Se sont réunis:

- 1.- Monsieur Claude Konrath, promoteur, demeurant à Steinsel,
- 2.- Madame Josée Martin, sans état particulier, épouse de Monsieur Claude Konrath, prénommé, demeurant à Steinsel, seuls associés de la société CLAUDE KONRATH PROMOTIONS, S.à r.l., avec siège social à Steinsel.

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) soit établi à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (123.946,76 EUR).

*Troisième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de mille cinquante trois euros et vingt-quatre cents (1.053,24 EUR) afin que celui ci soit établi à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) et représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage d'un bilan arrêté au 31 décembre 2000.

*Quatrième résolution*

L'article 6 (alinéa 1<sup>er</sup>) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées.»

Fait le 14 novembre 2001 à Steinsel.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 2001, vol. 127, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(81456/228/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**CLAUDE KONRATH PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinsel, 71, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 26.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2001.

E. Schroeder.

(81457/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**BIOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 66.465.

*Extrait rectificatif de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires*

Suite à une erreur matérielle, la rectification suivante est à apporter à l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BIOFIN S.A., assemblée qui a été en réalité tenue le 20 novembre 2001 et non pas le 20 novembre 2000 tel qu'il figure sur l'extrait déposé au registre de commerce et des sociétés le 23 novembre 2001:

Au titre de l'Extrait lire:

«Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2001.»

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour BIOFIN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81640/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**CORTOLEZZIS CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 41.541.

L'an deux mille un, le quatorze novembre.

Se sont réunis:

- 1.- La société anonyme holding V.K. S.A.H., avec siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Alain Van Kas-  
teren, licencié en sciences économiques, demeurant à Dondelange, en sa qualité d'administrateur-délégué.
  - 2.- Monsieur Marc Karger, ingénieur-technicien, demeurant à Heisdorf.
  - 3.- Monsieur Claude Konrath, promoteur, demeurant à Steinsel
- seuls associés de la société CORTOLEZZIS CONSTRUCTIONS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.  
Les associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de un million deux cent soixante mille francs luxembour-  
geois (1.260.000,- LUF) soit établi à trente et un mille deux cent trente-quatre virgule cinquante-huit euros (31.234,58  
EUR).

*Troisième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de sept  
cent soixante-cinq virgule quarante-deux euros (765,42 EUR) afin que celui ci soit établi à trente-deux mille euros  
(32.000,- EUR) et représenté par cent vingt-six (126) parts sociales sans valeur nominale.

L'existence de ces bénéfices se dégage d'un bilan arrêté au 31 décembre 2000.

*Quatrième résolution*

L'article 6 (alinéa 1<sup>er</sup>) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par cent vingt-six (126) parts  
sociales sans valeur nominale, entièrement libérées.»

Fait le 14 novembre 2001 à Steinsel.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 2001, vol. 127, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(81458/228/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**CORTOLEZZIS CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 41.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2001.

E. Schroeder.

(81459/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**SERVICE INVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 40.908.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration ayant eu lieu au siège social de la société le 14 décembre 2001*

*Résolution*

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 14 décembre 2001 et a été transféré au: 39, rue Arthur Her-  
chen, L-1727 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 49, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(81619/638/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ETUDES & COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 13.738.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81620/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ETUDES & COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 13.738.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81621/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ETUDES & COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 13.738.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81622/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ETUDES & COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 13.738.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81623/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ETUDES & COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 13.738.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81624/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ETUDES & COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 13.738.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81625/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---



**ETUDES & COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 13.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81626/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ETUDES & COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 13.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81627/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ETUDES & COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 13.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81628/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**CRJ AVENIR, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1325 Luxemburg, 15, rue de la Chapelle.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendundeins, am neunundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch.

Ist erschienen:

Herr Richard Cederquist, Geschäftsführer, wohnhaft in S-427 40 Billdal (Schweden), 131, Uggledalsvägen, hier vertreten durch Herrn Guy Hornick, Maître en sciences économiques, wohnhaft in Bartringen, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Billdal (Schweden), am 13. November 2001.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorgenannte Person, handelnd in den vorgenannten Eigenschaften, hat die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festgelegt.

**Art. 1.** Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft sind alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Innerhalb dieses Aufgabenkreises ist die Gesellschaft zu allen Geschäften und Massnahmen berechtigt, die zur Erreichung dieses Zweckes notwendig und nützlich erscheinen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung CRJ AVENIR, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschaft an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 35.000,- (fünfunddreissigtausend euro) aufgeteilt in 350 (dreihundert-fünfzig) Anteile, zu je EUR 100,- (einhundert euro).

Von diesem Stammkapital zeichnet:

Herr Richard Cederquist, vorgeannt: 350

Total: 350

Alle Anteile wurden von dem Gesellschafter in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 35.000,- (fünfunddreissig-tausend euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Ge-setzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 8.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

**Art. 9.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesell-schafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Ge-sellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

**Art. 10.** Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmenei-gentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

**Art. 13.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 15.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

**Art. 18.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaf-terversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterver-sammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 21.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 22.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Be-stimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2001.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

*Schätzung*

Zum Zwecke der Einregistrierungsgebühren wird das Gesellschaftskapital abgeschätzt auf eine Million vierhundertfiftausendachtundsechzig Luxemburger Franken (1.411.897,- LUF).

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise fünfzigtausend Luxemburger Franken (50.000,- LUF).

*Ausserordentliche Gesellschafterversammlung*

Sodann sind die Erschienenen, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer Gesellschafterversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Herr Richard Cederquist, vorbenannt, wird zum Geschäftsführer der Kategorie A ernannt mit den in Artikel 12 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Herr Guy Hornick, vorbenannt, wird zum Geschäftsführer der Kategorie B ernannt mit den in Artikel 12 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat des Geschäftsführers endet anlässlich der Generalversammlung, welche über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet. Er kann wiedergewählt werden.

Die Anschrift der Gesellschaft lautet 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Hornick, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 Décembre 2001, vol. 420, fol. 33, case 7. –Reçu 14.119 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 14. Dezember 2001.

E. Schroeder.

(81443/228/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**B. & C.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 5.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81632/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**DIGITAL TELEVISION SERVICES S.A., Société Anonyme,  
(anc. RTL TV S.A.).**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 50.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81633/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 43.972.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

*Pour EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A.*

A. J. Nightingale

*Administrateur-délégué*

(81670/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**WORLD PRESS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 51.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81634/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**WORLD PRESS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 51.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81635/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**WORLD PRESS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 51.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81636/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**WORLD PRESS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 51.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81637/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**COMMERCIAL INVESTMENT SAN GIULIANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 83.622.

*Extrait modificatif de détention de parts sociales*

Il résulte de l'acte notarié du 5 novembre 2001 du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, que les parts sociales de la société COMMERCIAL INVESTMENT SAN GIULIANO, S.à r.l., («la Société») ont été contribuées à la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT SAN GIULIANO (NO. 1), S.à r.l., et que sur base de ce qui précède les parts sociales de («la Société») sont désormais réparties comme suit:

- COMMERCIAL INVESTMENT SAN GIULIANO (NO. 1), S.à r.l. .... 6.341 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT SAN GIULIANO, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81642/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**PIR-PROJETS INDUSTRIELS DE ROUMANIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 70.686.

La convention de domiciliation conclue entre STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R. C. n° B 75.908 et la société PIR-PROJETS INDUSTRIELS DE ROUMANIE S.A., R. C. n° B 70.686, a été résiliée avec effet au 30 novembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 novembre 2001 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- M. Bruno Beernaerts, licencié en droit, demeurant à Centre, 45, B-6637 Fauvillers et M. David de Marco, directeur d'entreprises, demeurant 12, rue de Medernach, L-9186 Stegen, ont été nommés en tant qu'administrateurs de la société, en remplacement de M. Gérard Muller et M. Marc Schmit, démissionnaires, avec effet immédiat.
- La société FIDEI REVISION, S.à r.l., avec siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été nommée en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de MOTHERWELL SERVICES, Londres, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 30, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81639/521/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**IMPERIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 46.544.

L'an deux mille un, le trente novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IMPERIO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg section B 46.544, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 82 du 5 mars 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 août 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 11.30 heures. L'assemblée désigne Monsieur Emmanuel Bégat, employé privé, Senningerberg comme président de cette assemblée. Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Becker, employée privée, Senningerberg et l'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jorge Fernandes, directeur-adjoint, demeurant à Dip-pach.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président déclare que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Diminution du capital social à Euro 16.000.000 pour compenser des pertes subies.
2. Modification de l'article 3 des statuts.

II.- La présente assemblée a été convoquée par envoi de lettres recommandées en date du 12 novembre 2001.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne-varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise, avec les procurations, aux formalités de l'enregistrement.

IV. La présente assemblée ne peut délibérer valablement que si la moitié du capital est présente ou représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

V. Il apparaît, au vu de la liste de présence, que des 6.000.000 actions en circulation, 4.321.372 sont présentes ou représentées à cette assemblée, de façon à ce que cette assemblée puisse valablement délibérer et voter sur le point à l'ordre du jour.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence de Euro 14.677.512,87 (quatorze millions six cent soixante-dix-sept mille cinq cent douze virgule quatre-vingt-sept Euro) pour le ramener de Euro 30.677.512,87 (trente millions six cent soixante-dix-sept mille cinq cent douze virgule quatre-vingt-sept Euro) à Euro 16.000.000 (seize millions d'Euro) par absorption de pertes.

L'existence de ces pertes ressort du bilan comptable arrêté au 31 décembre 2000.

Ce bilan restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent suite à cette réduction de capital.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 premier alinéa des statuts de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à Euro 16.000.000 (seize millions d'Euro) représenté par 6.000.000 (six millions) d'actions sans valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est clôturée.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cet acte, s'élèvent à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Bégat, S. Becker, J. Fernandes, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 Décembre 2001, vol. 420, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2001.

E. Schroeder.

(81450/228/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**IMPERIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 46.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2001.

E. Schroeder.

(81451/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**COMMERCIAL INVESTMENT GALLARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 83.621.

*Extrait modificatif de détention de parts sociales*

Il résulte de l'acte notarié du 5 novembre 2001 du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, que les parts sociales de la société COMMERCIAL INVESTMENT GALLARTE, S.à r.l., («la Société») ont été contribuées à la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT GALLARTE (NO. 1), S.à r.l., et que sur base de ce qui précède les parts sociales de («la Société») sont désormais réparties comme suit:

- COMMERCIAL INVESTMENT GALLARTE (NO. 1), S.à r.l. . . . . . 7.467 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT GALLARTE, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(81643/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**TOMX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 44, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 73.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TOMX, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(81684/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**PAN-FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 38.529.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui a eu lieu le 19 novembre 2001 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour les exercices clôturant aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000;
- l'assemblée a décidé de continuer les activités de la société malgré les pertes subies;
- l'assemblée a décidé d'accepter la démission de M. Jean-François Bouchoms au 12 juin 1998 et de ratifier la décision prise par le conseil d'administration en date du 15 juin 1998 nommant Ute Bräuer, avocat, demeurant au Luxembourg en tant que nouvel administrateur de la société;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000;
- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:  
Guy Harles,  
Ute Bräuer,  
Michèle Eisenhuth,  
jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001;
- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Marc Müller, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

*Pour PAN FINANZ HOLDING S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81641/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**COMMERCIAL INVESTMENT ALICANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 80.230.

*Extrait modificatif de détention de parts sociales*

Il résulte de l'acte notaire du 5 novembre 2001 du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, que les parts sociales de la société COMMERCIAL INVESTMENT ALICANTE S.A. R.L. («la Société») ont été contribuées à la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT ALICANTE (No. 1), S.à r.l., et que sur base de ce qui précède les parts sociales de («la Société») sont désormais réparties comme suit:

- COMMERCIAL INVESTMENT ALICANTE (No. 1), S.à r.l. . . . . . 250 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT ALICANTE, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81644/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**FITZHARDING TRUSTEES S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 35.390.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 69, route d'Esch, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 30 novembre 2001.

Les administrateurs Mme Birgit Mines-Honneff, MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Albert Pennacchio ainsi que le commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81701/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 79.538.

*Transfert de parts sociales*

Il résulte d'un transfert de parts sociales du 25 avril 2001, que les parts sociales de la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY (No. 1), S.à r.l., sont désormais réparties comme suit:

- PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., pour le compte de THE PRADERA EUROPEAN RE-TAIL FUND. . . . . 23.386 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY (No. 1), S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81645/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 78.107.

*Extrait modificatif de détention de parts sociales*

Il résulte de l'acte notarié du 30 novembre 2000 du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, que les parts sociales de la société COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY, S.à r.l., («la Société») ont été contribuées à la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY (No. 1), S.à r.l., et que sur base de ce qui précède les parts sociales de («la Société») sont désormais réparties comme suit:

- COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY (No. 1), S.à r.l. . . . . 23.639 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT TERRAGALERY, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81646/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**DENVILLE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.  
R. C. Luxembourg B 72.256.

Constituée par acte passé par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1003 du 28 décembre 1999, liquidée suivant acte passé par-devant Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 23 octobre 2000, pas encore publié.

*Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2001*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société DENVILLE S.A. (en liquidation), tenue au siège social en date du 5 décembre 2001, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Approbation du rapport du liquidateur.
2. COGIS, S.à r.l., est nommée commissaire à la liquidation.
3. L'assemblée générale extraordinaire pour la clôture définitive de la société devant le notaire Maître Gérard Lecuit, a été fixé au 21 décembre 2001.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DENVILLE S.A. (en liquidation)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(81683/770/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.



**CAISSE DE SECOURS DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l., Verein ohne Gewinnzweck.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 50, route d'Arlon.

## STATUTEN

Am 4. Oktober 2001 haben folgende Personen, die alle die luxemburgische Staatsangehörigkeit haben und Gemeindebeamte sind

1. Kirsch Erny, 51, rue Camille Wampach, L-2739 Luxembourg
2. Clarens Carlo, 3, rue François d'Huart, L-8068 Bertrange
3. Heiles Serge, 1, rue de la Grève, L-8020 Strassen
4. Gerson Theo, 40, Montée Willy Goergen, L-7322 Steinsel
5. Kripler Paul, 6, Cité Alexandre de Colnet, L-8061 Bertrange
6. Gilbertz Guy, 40, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
7. Peters Charles, 74, cité Bommelscheuer, L-4953 Bascharage
8. Joseph Marc, 18, rue Neuve, L-6235 Beidweiler
9. Rupp Michel, 2, rue du Scheid, L-6996 Hostert
10. Folschette Romain, 26, rue de l'Eglise, L-7224 Walferdange
11. Fixemer Guy, 58, rue du Travail, L-2625 Luxembourg
12. Klein Robert, 31B, rue de Grass, L-4964 Clemency
13. Karpen Claude, 27A, rue de Luxembourg, L-7540 Berschbach
14. Kops Christian, 37A, rue de Limpach, L-3932 Mondercange
15. Brandenburger Marc, 16, rue J-G Kremer, L-4999 Schouweiler
16. Müller Alphonse, 8, rue de l'Avenir, L-7306 Mullendorf
17. Schintgen Paul, 2, op der Schanz, L-6225 Altrier
18. Steinbach Marc, 15, am Kiischtewee, L-5290 Neuhaeusgen
19. Reiter Victor, 33, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg
20. Goedert Jean, 6, rue J-P Koppes, L-5670 Altwies
21. Paulus Raymond, 21, rue de Bascharage, L-4910 Hautcharage
22. Cornu Jean-Marc, 14, rue du Soleil, L-7336 Steinsel
23. Merenne Paul, 36 Ditzebierg, L-8545 Niederpallen
24. Kohn Jean-Pierre, 22 Schoepelgaass, L-7435 Hollenfels
25. Herkes Charly, 80, rue Basse, L-3813 Schifflange
26. Schroeder Joseph, 7, beim Tumulus, L-6225 Altrier
27. Lux Alphonse, 10, rue du Cimetière, L-3350 Leudelange
28. Wagner Christian, 11, rue de l'Eglise, L-6186 Gonderange
29. Horsmans Jean, 20 Konstreferstrooss, L-6230 Bech
30. Theobald Marc, 24, rue de Mensdorf, L-6911 Roodt-sur-Syre
31. Letsch Robert, 7, rue Baron de Tornaco, L-4989 Sanem
32. Jegen Marc, 3, place de l'Eglise, L-5899 Syren
33. Wolter Paul, 71, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm
34. Rob Marc, 9, rue Clémenceau, L-Luxembourg
34. Merenz Raymond, 9, op Bierg, L-8217 Mamer
35. Pizzaferrri Nicolas, 32, rue de la Chiers, L-4532 Differdange
36. Decker Romain, 17, rue de Steinfort L-8366 Hagen
37. Heuertz André, 10, an der Leesen, L-5312 Contern
38. Hermes Jean-Marie, 171, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg
39. Schaltz Laurent, 14, rue de Roedgen, L-2432 Luxembourg
40. Kauffmann Arsène, 29, chemin d'Arlon, L-4964 Clemency
41. Ralinger Jean-Claude, 36, rue de Montpellier, L-4249 Esch-sur-Alzette
42. Schmitz Claude, 6, rue de Contern, L-5955 Itzig
43. Schiltz Alfred, 10, rue des Roses, L-6147 Junglinster
44. Welter John, 13, rue Charles de Gaulle, L-8322 Olm
45. Marx Henri, 24, montée du Château, L-5816 Hesperange
46. Berckes Louis, 21, route de Longwy, L-4994 Sprinkange
47. Hengen Guy, 90, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg
48. Bonetti Mirco, 3, rue Kosselt, L-8292 Meispelt
49. Fetz Marco, 12, rue de la Sûre, L-6484 Echternach
50. Kill Romain, 16A, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange
51. Momin Alain, 27, rue de Luxembourg, L-3360 Leudelange
52. Beckius Marc, 2B, Berreggaass, L-5485 Wormeldange-Haut
53. Chelius André, 14, rue d'Ernster, L-6183 Gonderange
54. Fiedler Jean-Paul, 25, rue de la Syren, L-5377 Uebersyren
55. Filbig Jeannot, 4, chemin de Rambrouch, L-8537 Hostert
56. Jaerling Mike, 72, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange

57. Zenner Guy, 143, rue de Schifflange, L-3676 Kayl  
 58. Kauffmann Henri, 1A, rue Stenkel, L-7652 Heffingen  
 59. Bidinger Marcel, Lameschmillen L-3316 Bergem  
 60. Brausch Raymond, 92, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg  
 61. Emering Mike, 16, rue Marie Astrid L-2129 Howald  
 62. May Serge, 3, rue Burgberg, L-7442 Lintgen  
 63. Hoffman Marc, 1, rue Belle Vue, L-3815 Schifflange  
 65. Komorowski Patrick, 20, rue de Bettembourg, L-3326 Crauthem

einen Verein ohne Gewinnzweck (association sans but lucratif) gegründet mit folgender Satzung:

### **Art. 1. Name und Sitz**

1. Der Verein trägt den Namen CAISSE DE SECOURS DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG.

2. Der Sitz des Vereins befindet sich in der Feuerwehrkaserne, 50, route d'Arlon in Luxemburg. Der Sitz des Vereins kann durch Beschluss des Verwaltungsrats an eine andere Adresse auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg verlegt werden.

### **Art. 2. Zweck der Vereinigung**

Die Vereinigung hat den Zweck, den Mitgliedern während der Ausübung ihres Dienstes, nach eventueller Rücksprache eines Sachverständigen auf nachstehende Art und Weise Unterstützung zu gewähren.

Die Unterstützung besteht aus folgenden Leistungen:

1. (a) Bei Vergehen im täglichen Verkehr und Verkehrsunfällen kann der Verein nach Überprüfung des Sachverhaltes den Rechtsbeistand gewährleisten.

(b) Geldstrafen und Gerichtsunkosten können ebenfalls nach Überprüfung des Sachverhaltes durch den Vorstand, vom Verein zurückerstattet werden.

(c) Bei aussergewöhnlich schweren Unfällen (Invalidität oder Sterbefall) kann dem Mitglied oder seiner Familie durch Vorstandsbeschluss eine Unterstützung gewährt werden.

2. Nach Überprüfung des Sachverhaltes kann der Vorstand in Notfällen Beistand gewähren.

3. Nach gründlicher Überprüfung durch den Vorstand kann Rechtsbeistand gegenüber Drittpersonen bei Anklagen, Verleumdungen und Schadensersatzansprüchen zugestanden werden.

4. Bei Erstheirat eines Mitgliedes oder eines Ehrenmitgliedes wird ein passendes Geschenk überreicht. Im Sterbefall eines Mitgliedes, dessen Lebensgefährten oder dessen Kindern im Alter bis 18 Jahre, sofern diese nicht schon verheiratet sind, wird ein passendes Blumengebinde, entboten, wenn der Vorstand vom Sterbefall in Kenntnis gesetzt worden ist.

5. Den in den Ruhestand tretenden Mitgliedern wird für ihre Kameradschaft und ihre Mitgliedschaft ein Geschenk als Ausdruck des Dankes überreicht.

6. Im Sterbefall eines Mitgliedes oder eines Ehrenmitgliedes wird der Verein eine Todesanzeige aufgeben.

Die unter 1-3 aufgeführten Leistungen sind für den Verein fakultativ. Die unter 4-6 aufgeführten Leistungen werden vom Verein automatisch geleistet.

Der jährliche Beitrag der Mitglieder und Ehrenmitglieder zu der Sterbekasse wird vom Verein übernommen, und führt so zum Eintritt in die Mutuelle.

Die Vereinigung hat weiterhin zum Zweck, das Standesbewusstsein und die Zusammengehörigkeit seiner Mitglieder zu stärken.

### **Art. 3. Mitgliedschaft**

Folgende Personen können dem Verein als Mitglieder beitreten: aktive Berufsfeuerwehrleute (carrière du Sapeur Pompier Professionnel) der Stadt Luxemburg, sowie das Personal das berufsmässig aktiv im Service d'Incendie et d'Ambulance der Stadt Luxemburg beschäftigt ist.

Die Aufnahme neuer Mitglieder erfolgt durch den Vorstand.

Jedes neu eintretende Mitglied ist verpflichtet den Eintrittsbeitrag, sowie den Jahresbeitrag, welche von der Generalversammlung festgesetzt werden, an den Kassierer zu entrichten.

Nach Entrichten des Eintrittsbetrages hat das neue Mitglied vom Eintrittsdatum ab, sofort Anrecht auf Unterstützung der Kasse für Ereignisse die nach dem Eintrittsdatum eintreten. Ist ein Mitglied drei Monate durch eigenes Verschulden mit seinen Beiträgen im Rückstand, so besteht kein Anrecht mehr auf Unterstützung der Kasse. In schwierigen Fällen entscheidet der Vorstand.

Jährlich wird jedem Mitglied eine Mitgliedskarte, die für ein Jahr gültig ist ausgehändigt.

Scheidet ein Mitglied aus dem aktiven Dienst durch Eintritt in den altersbedingten Ruhestand aus, so wird es als Ehrenmitglied weitergeführt. Mitglieder, die krankheits- oder unfallsbedingt aus dem aktiven Dienst ausscheiden werden weiter als Mitglieder geführt bis zum Pensionsalter. Ehrenmitglieder behalten ein Recht auf die unter Punkt 4 (Fall der Erstheirat) und Punkt 6) in Artikel 2 aufgeführten Leistungen. Sonstiges Ausscheiden aus dem aktiven Feuerwehrdienst (bzw. Dienst für den Service d'Incendie et d'Ambulance) sei es durch Versetzung, Demission usw. zieht den Verlust der Mitgliedschaft mit sich. Das ausscheidende Mitglied hat keinen Anspruch auf Rückerstattung von Beiträgen.

Die Mitglieder der am 30. September 1975 gegründeten CAISSE DE SECOURS DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG werden, soweit sie nicht bereits zu den Gründungsmitgliedern des neuen Vereins zählen, automatisch aufgenommen. Sämtliche Mitglieder des am 30. September 1975 gegründeten Vereins behalten nach dessen Auflösung ihre Rechte gegenüber dem neuen Verein, der die Pflichten des alten Vereins übernimmt. Die Ehrenmitglieder der am 30. September 1975 gegründeten CAISSE DE SECOURS DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG werden automatisch als Ehrenmitglieder des neuen Vereins aufgenommen.

Der Verein muss mindestens drei Mitglieder haben.

**Art. 4. Neutralität der Vereinigung**

Die Vereinigung ist politisch, religiös und weltanschaulich neutral. Politische, religiöse und weltanschauliche Diskussionen, Aktivitäten und Tendenzen sind ausgeschlossen.

**Art. 5. Austritt.**

Die Mitgliedschaft geht in folgenden Fällen verloren:

1. durch schriftliche Austrittserklärung,
2. durch direkte Weigerung, den Jahresbeitrag zu entrichten, bzw. durch dreimonatigen Rückstand trotz Ermahnung durch den Vereinskassierer,
3. durch Sterbefall,
4. durch Ausschluss, falls ein Mitglied den Statuten bzw. dem allgemeinen Vereinsinteresse bewusst und erheblich zuwider handelt. Der Ausschluss erfolgt nach Anhören des Interessenten, mit sofortiger Wirkung durch den Vorstand, und wird dem Mitglied unter Angabe der Gründe mitgeteilt. Dem ausgeschlossenen Mitglied steht ein Rekursrecht bei der nächsten Generalversammlung zu, welche mit einfacher Stimmenmehrheit endgültig entscheidet.

Ersucht ein früheres Mitglied nach zeitweiligem Austritt um eine Neuaufnahme, so sind die rückständigen Beiträge an die Vereinskasse zu entrichten. Während der Austrittsperiode hat das Mitglied kein Anrecht auf irgendeine Hilfeleistungen seitens der Unterstützungskasse. Ein endgültig ausgeschlossenes Mitglied kann nicht mehr in die Kasse aufgenommen werden.

Mit der Mitgliedschaft gehen auch sämtliche Rechte verloren, ausser im Fall des Ausscheidens auf Grund des Sterbefalles. In diesem Fall treten die Leistungen die unter Artikel 2, Punkt 1. (c), Punkt 4, 2. Satz bzw. Punkt 6 ein.

**Art. 6. Rechte und Pflichten**

Alle Mitglieder sind stimmberechtigt, und nach einer Wartezeit von einem Jahr auch wählbar. Die Mitgliedschaft verpflichtet zur Befolgung der Statuten. Alle Mitglieder haben das Recht und auch die Pflicht, an den Versammlungen und Veranstaltungen des Vereins nach Möglichkeit teilzunehmen und dieselben zu fördern. Es ist ihnen weiter Ehrenpflicht auf jegliche Weise dahin zu wirken, dass die Vereinsziele erreicht werden und dass das Vereins- und das Standesansehen, sowie das Gemeinwohl in jeder Hinsicht gefördert werden.

Ehrenmitglieder können beratend an den Generalversammlungen teilnehmen. Sie sind allerdings nicht stimmberechtigt. Sie verfügen lediglich über die Rechte, die Ihnen ausdrücklich in dieses Statuten zuerkannt werden.

**Art. 7. Beiträge**

Die Mitglieder entrichten einen jährlichen Beitrag, dessen Höhe von der Generalversammlung auf begründeten Vorschlag des Vorstandes festgesetzt wird. Über die Art und Zeitpunkt der Erhebung bestimmt der Vorstand. Der jährliche Beitrag darf Euro 25,- (Preisindex 100) nicht überschreiten. Der Eintrittsbeitrag wird ebenfalls von der Generalversammlung festgelegt, so wie dies für den jährlichen Beitrag geschieht. Der Eintrittsbetrag darf Euro 25,- (Preisindex 100) nicht überschreiten. Der jährliche Beitrag der Mitglieder und Ehrenmitglieder zu der Sterbekasse wird vom Verein übernommen (sowie der Eintritt zur Mutuelle).

**Art. 8. Vereinsvermögen**

Vereinskasse und Vereinsvermögen werden vom Vereinskassierer unter seiner persönlichen Haftung verwaltet. Ausgaben über Euro 50,- (Index 100) müssen vom Vorstand beschlossen werden. Für die Entnahme (Überweisung, Abheben in Bar ...) von Geldern von Konten bedarf es der Unterschrift des Kassierers und eines zweiten Vorstandsmitgliedes. Zwei Reservebevollmächtigte sind vom Verwaltungsrat zu benennen. Die Kassenverwaltung und die Verwaltung des Vereinsvermögens obliegt der in Artikel 16 vorgesehenen Kontrollkommission, welche der Generalversammlung über ihre Kontrolle Bericht erstattet. Über die Anlage des Vereinsvermögens entscheidet der Vorstand. Die Kontrollkommission ist befugt jederzeit Überprüfungen durchzuführen.

**Art. 9. Vereinsleitung**

Organe des Vereins sind:

1. Die Generalversammlung der Mitglieder

Die Generalversammlung der Mitglieder ist das höchste Organ der Vereinigung und ist befugt dem Vorstand in sämtlichen Bereichen Weisungen zu erteilen.

2. Der Vorstand

Der Verein ist rechtlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des Vorstandsvorsitzenden und eines zweiten Verwaltungsratsmitgliedes.

Der Vorstand verwaltet die Vereinigung. Der Vorstand hat Befugnis über sämtlichen Fragen für die nicht entweder gesetzlich oder statutarisch eine Entscheidung der Generalversammlung notwendig ist.

3. Die Kontrollkommission.

**Art. 10. Generalversammlung**

Alljährlich findet eine ordentliche Generalversammlung im ersten Trimester des Jahres statt. Die Generalversammlung wird vierzehn Tage im voraus vom Vorstand schriftlich einberufen. Die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung umfasst mindestens folgende Punkte:

1. Genehmigung der Kasse und Tätigkeitsberichte
2. Entlastung des Vorstands und der Kontrollkommission
3. Beitragsfestsetzung
4. Statuarische Wahlen.

Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in einem dafür vorgesehenen Register niedergeschrieben und vom Vorsitzenden des Vorstandes, sowie mindestens einem zusätzlichen Mitglied des Verwaltungsrates gezeichnet. Die Mit-

glieder, sowie Dritte, die ein berechtigtes Interesse haben, können eine Abschrift der Beschlüsse anfragen. Die Abschrift wird vom Sekretär des Verwaltungsrats als solche gezeichnet.

Anträge und Kandidaturen zu den statuarischen Wahlen müssen mindestens vor Beginn der Versammlung schriftlich oder beim Vorstand eingereicht werden.

Jedes Jahr unterbreitet der Vorstand der Generalversammlung die Bilanz des vergangenen Jahres sowie das Budget für das kommende Jahr. Die in Artikel 16 vorgesehene Kontrollkommission gibt zu der Bilanz des vergangenen Jahres und zu dem Budget des zukünftigen Jahres einen Bericht ab, den Sie der Generalversammlung vorträgt.

Der Vorstand ist jeder Zeit berechtigt zusätzliche Generalversammlungen vierzehn Tage im voraus schriftlich einzu-berufen. Das Einberufungsschreiben beinhaltet die Tagesordnung, die vom Vorstand festgelegt wurde.

Wenn sämtliche Mitglieder versammelt sind, können diese ohne jegliche Einberufung eine Generalversammlung abhalten, wenn Einstimmigkeit darüber herrscht, dass eine Generalversammlung abgehalten werden soll, sowie über die Tagesordnung.

#### **Art. 12. Abstimmung**

Jedes Mitglied ist zur Teilnahme an der Generalversammlung berechtigt, und verfügt über eine Stimme. Vertretung ist nicht zulässig.

Alle rechtmässig einberufenen Generalversammlungen sind beschlussfähig.

Die Abstimmungen und Beschlüsse der Generalversammlung, wie auch der anderen Organe des Vereins erfolgen mit einfacher Mehrheit nach Wahl des Vorsitzenden durch Handerheben, namentliche Abstimmung oder Stimmzettel.

Bei Wahlen zum Präsidenten, Vizepräsidenten, Vereinskassierer und Vereinsekretär ist die absolute Majorität der anwesenden Stimmen erforderlich. Wird im ersten Wahlgang die erforderliche Stimmenmehrheit nicht erzielt, so erfolgt eine Stichwahl nach einfacher Stimmenmehrheit. In die Stichwahl fallen doppelt so viel Kandidaten als noch zu wählen bleiben und zwar diejenigen, welche im ersten Wahlgang die höchste Stimmzahl erreicht haben. Bei Wahlen für einfache Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Kontrollkommission gelten diejenigen als gewählt, die am meisten Stimmen erhalten haben. Es gibt nur einen Durchgang.

Gemäss Artikel 8, 1. Absatz des Gesetzes vom 21. April 1928 können die Statuten nur mit einer Zweidrittelmehrheit abgeändert werden, vorausgesetzt der abzuändernde Punkt ist ausdrücklich in der Einberufung zur Generalversammlung vorgesehen und zwei Drittel der Mitglieder sind anwesend. Wenn einer der Zwecke des Vereins abgeändert werden soll, so ist eine Dreiviertelmehrheit erforderlich. Bei der Berechnung des Quorums werden die Mitglieder ohne Stimmrecht nicht mitgezählt. Wenn das Quorum nicht erreicht ist, so wird wie in Artikel 8, 2. und 3. Absatz des Gesetzes vom 21. April 1928 vorgegangen.

#### **Art. 13. Erneuerung der Vereinigung**

Der Verein wird vom Vorstand geführt, welcher sich wie folgt zusammensetzt:

Präsident, Vizepräsident, Vereinskassierer, Vereinssekretär und die weitere Mitglieder, welche direkt von der Generalversammlung gewählt werden.

Die Dauer der Mandate beträgt ein Jahr (d.h. die Mandate werden bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung fortgeführt). Eine Erneuerung der Mandate ist zulässig.

Der Vorstand wird von der Generalversammlung des Vereins bestimmt.

#### **Art. 14. Geschäftsführung**

Dem Vorstand obliegt die Verwirklichung der Vereinsziele gemäss den Bestimmungen der Statuten und den Beschlüssen der Generalversammlung. Er ist dieser hierüber der eigens entwickelten Initiativen und Aktionen Rechenschaft schuldig und verantwortlich. Der Vorstand versammelt sich sooft die Angelegenheiten des Vereins es erfordern, mindestens aber einmal pro Trimester. Der Vereinssekretär hat hierüber und über die Generalversammlung Protokoll zu führen. Auf Verlangen von einem Drittel seiner Mitglieder muss eine Sitzung binnen 14 Tagen einberufen werden. Für die Beschlussfähigkeit des Vorstandes muss die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend sein. Die Mandate und Chargen sind ehrenamtlich, doch werden die, normalen, in Ausübung der Mandate entstandenen Kosten vergütet. Dreimaliges, unentschuldigtes Fehlen nacheinander innerhalb der Mandatsdauer eines Vorstandsmitgliedes gilt als Rücktritt.

#### **Art. 15. Kontrollkommission**

Die Kontrollkommission besteht aus 3 Mitgliedern, die von der Generalversammlung für zwei Jahre gewählt werden, wobei wie unter Artikel 12 - Abstimmung verfahren wird.

Sie hat als Hauptaufgabe die Buchführung, die Jahresberechnungen, die Vermögensverwaltung und die Kasse zu prüfen.

#### **Art. 16. Liquidation**

Kommt es zur Liquidation des Vereins, so kommt das Vereinsvermögen dem Office social der Stadt Luxemburg zu oder aber geht an eine Vereinigung, die dem Zweck der CAISSE DE SECOURS DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG möglichst ähnlich ist. Die Generalversammlung, die Auflösung beschliesst, bestimmt an wen das restliche Vereinsvermögen geht.

Doppelt ausgefertigt in Luxemburg, den 4. Oktober 2001.

Unterschriften.

Pour copie conforme

Signature

#### **Vorstand:**

Präsident: Peters Charles, Gemeindebeamter, 74, Cité Bommelscheuer, L-4953 Bascharage

Vizepräsident Gilbertz Guy, Gemeindebeamter, 40, route d'Arlon, L-1140 Luxemburg

(gewählt am 4.10.2001):

Vereinssekretär: Ralinger Jean-Claude, Gemeindebeamter, 36, rue de Montpellier, L-4249 Esch-sur-Alzette  
 Vereinskassierer: Merenz Raymond, Gemeindebeamter, 9, op Bierg, L-8217 Mamer  
 Mitglied: Steinbach Marc, Gemeindebeamter, 15, am Kiischtewee, L-5290 Neuhaeusgen  
 Mitglied: Fixemer Guy, Gemeindebeamter, 58, rue du Travail, L-2625 Luxembourg  
 Mitglied: Krippler Paul, Gemeindebeamter, 6, Cité Alexandre de Colnet, L-8061 Bertrange

**Kontrollkommission:**

1. Schaltz Laurent, Gemeindebeamter, 14, rue de Roedgen, L-2432 Luxembourg
2. Marx Henri, Gemeindebeamter, 24, Montée du Château, L-5816 Hesperange (gewählt am 4.10.2001)
3. Joseph Marc, Gemeindebeamter, 18, rue Neuve, L-6235 Beidweiler

Luxembourg, den 26. November 2001.

*Für den Vorstand*

Me L. Niedner

*Avocat à la cour*

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81730/000/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**COMMERCIAL INVESTMENT ALJARAFE SEVILLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 78.149.

*Extrait modificatif de détention de parts sociales*

Il résulte des actes notariés du 30 novembre 2000 et 18 mai 2001 du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, que les parts sociales de la société COMMERCIAL INVESTMENT ALJARAFE SEVILLA, S.à r.l., («la Société») ont été contribuées à la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT ALJARAFE SEVILLA (No. 1), S.à r.l., et que sur base de ce qui précède les parts sociales de («la Société») sont désormais réparties comme suit:

- COMMERCIAL INVESTMENT ALJARAFE SEVILLA (No. 1), S.à r.l. . . . . . 19.272 parts sociales  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT ALJARAFE SEVILLA, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81647/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**STATUS INVESTMENT A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.275.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2001, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Jean Bodoni, ingénieur commercial, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Heinz Lindenmann, directeur de société, adresse professionnelle, Steinengraben 22, CH-4002 Basle. Le Commissaire aux Comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

*Pour STATUS INVESTMENT A.G.*

*Société anonyme holding*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81698/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 78.105.

*Extrait modificatif de détention de parts sociales*

Il résulte de l'acte notarié du 30 novembre 2000 du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, que les parts sociales de la société COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ, S.à r.l., («la Société») ont été contribuées à la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ (No. 1), S.à r.l., et que sur base de ce qui précède les parts sociales de («la Société») sont désormais réparties comme suit:

- COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ (NO. 1), S.à r.l. . . . . . 57.120 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81648/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 79.535.

*Transfert de parts sociales*

Il résulte d'un transfert de parts sociales du 1<sup>er</sup> décembre 2000, que les parts sociales de la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ (No. 1), S.à r.l., sont désormais réparties comme suit:

- PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., pour le compte de THE PRADERA EUROPEAN RE-TAIL FUND. . . . . . 56.532 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ (No. 1), S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81649/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**FINPARCOR S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 51.051.

**DISSOLUTION**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 13 décembre 2001 à 11 heures, Monsieur Joseph Treis, 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 a été nommé Commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 13 décembre 2001 à 14 heures, que la liquidation de la société, décidée en date du 20 septembre 2001 a été clôturée et que FINPARCOR S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société:

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

*Pour FINPARCOR S.A.*

*Société anonyme holding (liquidée)*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81699/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**ASSOCIATION DES PROFESSIONS DE LA FINANCE, LUXEMBOURG A.s.b.l.,  
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2011 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Membres de l'Association  
qui s'est tenue en date du 16 octobre 2001*

L'Assemblée décide d'approuver les comptes au 31 décembre 2000 et d'octroyer décharge aux administrateurs.

L'Assemblée décide d'adopter les statuts coordonnés de l'Association dont la dénomination sera désormais ASSOCIATION DES PROFESSIONS DE LA FINANCE, LUXEMBOURG, A.s.b.l.

L'Assemblée charge le Conseil d'Administration des formalités d'enregistrement auprès des autorités luxembourgeoises et de la publication de la mention du dépôt des statuts coordonnés conformément aux dispositions légales applicables.

Les membres de l'Association sont:

- BANQUE PUILAETCO (LUXEMBOURG) S.A., 3, place Clairefontaine à L-2011 Luxembourg,
- COMPAGNIE FINANCIERE & BOURSIERE LUXEMBOURGEOISE S.A. - COFIBOL, 16 d'Epernay à L-1490 Luxembourg,

- DEGROOF CONSEIL LUXEMBOURG S.A., 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,

- DEWAAY LUXEMBOURG S.A., 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg,

- PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Pierre d'Aspelt à L-2018 Luxembourg,

- VAN MOER, SANTERRE LUXEMBOURG S.A., 52-54, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de l'Association est exercé pour une durée de deux ans par:

- BANQUE PUILAETCO (LUXEMBOURG) S.A., 3, place Clairefontaine à L-2011 Luxembourg, représentée par Monsieur O. de Jamblinne,

- COMPAGNIE FINANCIERE & BOURSIERE LUXEMBOURGEOISE S.A. - COFIBOL, 16 d'Epernay à L-1490 Luxembourg, représentée par Monsieur J.-J. Pire,

- DEGROOF CONSEIL LUXEMBOURG S.A., 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, représentée par Monsieur P. Lamarche,

- DEWAAY LUXEMBOURG S.A., 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, représentée par Monsieur A. Weicker,

- PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Pierre d'Aspelt à L-2018 Luxembourg, représentée par Monsieur G. d'Aspremont,

- VAN MOER, SANTERRE LUXEMBOURG S.A., 52-54, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, représentée par Monsieur T. Mathysens.

La fonction de Présidente, Vice-Présidente, Secrétaire et Trésorière est exercée respectivement par BANQUE PUILAETCO (LUXEMBOURG) S.A., PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., VAN MOER, SANTERRE LUXEMBOURG S.A. et COMPAGNIE FINANCIERE & BOURSIERE LUXEMBOURGEOISE S.A.- COFIBOL.

Le mandat de Contrôleur de Caisse est exercé pour une durée de deux ans par DEGROOF CONSEIL LUXEMBOURG S.A., 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et par DEWAAY LUXEMBOURG S.A., 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

*Association des professions de la FINANCE, LUXEMBOURG, A.s.b.l.*

(anciennement ASSOCIATION DES AGENTS DE CHANGE, A.s.b.l.), constituée par acte sous seing privé, enregistré le 21 janvier 1986, publiée au Mémorial «C» n° 122 du 14 mai 1986, acte modifié sous seing privé du 2 octobre 2001.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social.** L' Association est dénommée ASSOCIATION DES PROFESSIONS DE LA FINANCE, LUXEMBOURG, A.s.b.l.

Son siège social est établi à Luxembourg.

La durée de l'Association est illimitée. Elle peut être dissoute par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de la loi.

**Art. 2. Objet.** L'Association a pour objet de défendre et de promouvoir, sur la place financière de Luxembourg, les activités de professionnel du secteur financier exercées sous tout statut reconnu par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ainsi que de s'intéresser, soit par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation et de toute autre manière à des entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire ou connexe.

**Art. 3. Membres - Admissions.** L'Association se compose de membres fondateurs et de membres actifs.

Le nombre minimum des membres ne peut être inférieur à cinq.

Peut devenir membre effectif de l'Association toute personne morale agréée sur la place de Luxembourg sous tout statut reconnu par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier à condition qu'elle soit membre de l'Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg ou de tout autre organisme de garantie agréé et à condition qu'elle s'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur s'il en existe un, ainsi que toutes les décisions prises par le Conseil d'Administration conformément à ceux-ci.

Toute personne morale qui désire devenir membre actif de l'Association doit adresser une demande écrite en ce sens au Conseil d'Administration qui décide souverainement de son admission. Son refus ne fait l'objet d'aucun recours.

**Art. 4. Cotisation.** Le montant de la cotisation annuelle à verser par les membres de l'Association est fixé par le Conseil d'Administration qui a également le pouvoir de le modifier.

Ce montant n'excédera pas EUR 10.000,-.

La cotisation annuelle est payable pour le 31 mars de l'année à laquelle elle se rapporte. En cas de non-paiement au 30 juin de la même année, l'associé est réputé démissionnaire de plein droit.

Le trésorier tiendra une liste des cotisations payées par membre.

**Art. 5. Assemblée Générale.** La convocation et la tenue des Assemblées Générales sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, hormis dans les cas où les présents statuts y dérogent.

Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale par lettre ordinaire, adressée à tous les membres fondateurs et actifs au moins 15 jours avant la réunion. Elle est signée par un administrateur au nom du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour est joint à la convocation. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au 1/20e des membres énumérés sur la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale ne statue valablement que sur les points figurant à l'ordre du jour. La formulation d'une proposition de modification ou d'ajout entraînera le report de l'Assemblée Générale. Une nouvelle convocation est alors envoyée et l'Assemblée Générale se tiendra au plus tôt quinze jours à compter de la date d'envoi de la nouvelle convocation.

Une Assemblée Générale est convoquée par le Président ou le Vice-Président:

- chaque fois que le Président du Conseil d'Administration le juge nécessaire,
- sur demande de 2 membres du Conseil d'Administration,
- sur demande de 1/3 des membres de l'Association.

Seule l'Assemblée Générale peut valablement délibérer des sujets suivants:

- la modification des statuts,
- la nomination et la révocation des administrateurs,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- la dissolution de l'Association.

Tout membre peut se faire représenter par un autre membre moyennant procuration écrite.

Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'Assemblée Générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés sauf dans les cas où la loi dispose autrement.

En cas de partage de voix, celle du Président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal signé par le Président ou le Vice-Président et un membre du Conseil d'Administration et expédié à tous les membres dans les 8 jours suivant la tenue de l'Assemblée Générale. Les procès-verbaux sont en outre conservés dans un registre ad hoc où tout intéressé peut en prendre connaissance.

**Art. 6. Conseil d'Administration.** L'Association est administrée par un Conseil d'Administration de 5 membres au moins et de 9 membres au plus.

Les membres du Conseil d'Administration sont choisis sur proposition des membres fondateurs et actifs. Ils sont nommés par l'Assemblée Générale pour un terme de 2 ans renouvelable et sont révocables par elle.

Le Conseil d'Administration choisit un Président, un Vice-Président, un Trésorier et un Secrétaire parmi ses membres. En cas d'absence du Président, le Vice-Président exercera ses fonctions. En cas d'absence de ce dernier, les fonctions incombent à l'administrateur le plus âgé.

En cas de vacance au cours d'un mandat, le Conseil d'Administration peut remplacer l'administrateur par un autre membre de l'Association moyennant cooptation. La personne désignée exercera les fonctions d'administrateur jusqu'à la fin du mandat initialement prévu.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation écrite du Président ou de deux administrateurs adressée au moins huit jours avant la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas le délai sera déterminé dans la convocation qui justifiera de la nature et des motifs de l'urgence.

La convocation indique l'ordre du jour.

Il peut être passé outre la formalité de la convocation moyennant l'assentiment préalable écrit de chacun des administrateurs, adressé par fax ou tout autre moyen de communication.

Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalable du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, fax ou tout autre moyen de communication, un autre administrateur comme mandataire. Tout administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi.

Il peut déléguer la gestion journalière de l'Association, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration exerce notamment les fonctions suivantes:

- représentation de l'Association tant judiciaire qu'extrajudiciaire,
- tenue du registre des membres (acceptation, inscription, suspension et exclusion),
- surveillance de la bonne usance des obligations imposées par la loi, les directives et règlements européens, les statuts de l'Association,
- droit de regard sur le comportement honorable des membres et de leurs employés,



- application des sanctions disciplinaires à l'égard des membres de l'Association (avertissement, blâme, suspension, exclusion), ces sanctions peuvent être portées à la connaissance des autorités de la place financière de Luxembourg si des clients ou des tiers ont encouru un dommage,
- arbitrage entre membres ainsi qu'entre membres et tiers,
- convocation des Assemblées Générales,
- récolte de la cotisation annuelle des membres,
- gestion financière des avoirs de l'Association,
- établissement du bilan annuel.

Le Conseil d'Administration délibère valablement sur les sujets portés à l'ordre du jour lorsque la moitié des administrateurs au moins sont présents ou représentés.

En cas de partage de voix, celle du Président ou en cas d'absence, celle du Vice-Président est prépondérante.

Pour les dépenses n'excédant pas EUR 10.000,-, la signature conjointe de deux administrateurs engage valablement l'Association envers les tiers, à condition que l'une de celles-ci soit celle du Président ou du Vice-Président qui n'aurait pas à justifier de leur pouvoir à l'égard des tiers.

Le Trésorier est autorisé à engager exceptionnellement seul l'Association pour les dépenses urgentes ne dépassant pas EUR 250,-.

Sauf délégation spéciale, les actes autres que ceux relatifs aux dépenses visées ci-dessus, qui engagent l'Association ainsi que toute dépense supérieure à EUR 10.000,- requièrent une décision du Conseil d'Administration prise à la majorité des voix de ses membres.

En cas d'urgence, une autorisation écrite signée par tous les administrateurs sera considérée comme suffisante. La décision sera documentée par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans un procès-verbal établi et signé par le Président ou le Vice-Président. Une copie sera expédiée à tous les membres de l'Association dans les 8 jours suivant la tenue du Conseil d'Administration.

En cas de contestation d'une décision du Conseil d'Administration par 1/3 des membres de l'Association dans un délai de 15 jours suivant l'envoi du procès-verbal relatif à la décision contestée, le Conseil d'Administration procédera à la convocation d'une Assemblée Générale.

La décision contestée sera suspendue jusqu'à ce que l'Assemblée Générale ait statué sur ce point.

Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit. Ils ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 7. Bilan et mode de règlement des comptes.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Le Conseil d'Administration soumettra tous les ans à l'Assemblée Générale les comptes de l'exercice écoulé dont la régularité aura été attestée par deux Contrôleurs de Caisse en même temps que le budget du prochain exercice.

**Art. 8. Perte de la qualité de membre de l'Association.** La qualité de membre de l'Association se perd par:

- démission écrite adressée au Conseil d'Administration,
- non-paiement de la cotisation annuelle au 30 juin de l'année pour laquelle elle est due.

Le Conseil d'Administration peut suspendre un membre pour violation grave des obligations statutaires ou légales jusqu'à la décision de l'Assemblée Générale.

L'exclusion d'un membre peut en outre être décidée par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

L'associé démissionnaire, exclu ou suspendu ainsi que ces héritiers ou ayants droit n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social.

**Art. 9. Modification des statuts.** L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications de statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les 2/3 de ses membres.

La majorité requise pour la modification des statuts est de 2/3 des voix.

Si les 2/3 des membres ne sont pas présents ou représentés à la première Assemblée, il peut être convoqué une seconde Assemblée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation d'un tribunal civil.

Si la modification porte sur l'article 2 des statuts, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- la seconde Assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés,
- la décision n'est admise dans l'une ou l'autre Assemblée que si elle est votée à la majorité des 3/4 des voix,
- si dans la seconde Assemblée, les 2/3 des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par un tribunal civil.

Toute modification aux statuts sera publiée dans le mois de sa date, aux annexes du Mémorial.

**Art. 10. Dissolution.** La dissolution et la liquidation de l'Association sont régies par les articles 18 à 24 de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution de l'Association, l'avoir de l'Association sera réparti entre les membres au pro rata des cotisations payées antérieurement par eux.

L'Assemblée Générale qui décidera de la dissolution désignera le (les) liquidateur(s) et déterminera ses (leurs) pouvoirs.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81735/000/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**TrizecHAHN EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 71.480.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81656/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**TrizecHAHN EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 71.480.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
qui a eu lieu le 25 octobre 2001 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée nonobstant les dispositions statutaires;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes et d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999 comme suit:

Résultat de l'exercice. ....	- 2.361.490,- EUR
Solde à reporter. ....	- 2.361.490,- EUR

- l'assemblée a décidé de donner décharge à l'administrateur, Monsieur Peter C.C. Sidebottom ainsi qu'au commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour les opérations de la société ayant clôturées au 31 décembre 1999;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Peter C.C. Sidebottom en sa qualité d'administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2000;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour TrizecHAHN EUROPE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81657/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ESTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 75.170.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 novembre 2001 que Monsieur Gerd Rit-scher, demeurant à Jork (D) a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2001.

ESTE S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81695/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 76.875.

*Extrait modificatif de détention de parts sociales*

Il résulte de l'acte notarié du 30 novembre 2000 du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, que les parts sociales de la société COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA, S.à r.l., («la Société») ont été contribuées à la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA (No. 1), S.à r.l., et que sur base de ce qui précède les parts sociales de («la Société») sont désormais réparties comme suit:

- COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA (No. 1), S.à r.l. . . . . . 31.874 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81650/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 79.536.

*Transfert de parts sociales*

Il résulte d'un transfert de parts sociales du 11 décembre 2000, que les parts sociales de la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA (No. 1), S.à r.l., sont désormais réparties comme suit:

- PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., pour le compte de THE PRADERA EUROPEAN  
RETAIL FUND . . . . . 31.504 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA (No. 1), S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81651/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**SEDRUN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding en liquidation.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 40.396.

**DISSOLUTION**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 13 décembre 2001 à 11.30 heures, Monsieur Joseph Treis, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé Commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 13 décembre 2001 à 14.30 heures, que la liquidation de la société, décidée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2001, a été clôturée et que SEDRUN HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au liquidateur et au Commissaire-vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société:

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

*Pour SEDRUN HOLDING S.A.*

Société Anonyme Holding liquidée

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81700/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 78.106.

*Extrait modificatif de détention de parts sociales*

Il résulte de l'acte notarié du 30 novembre 2000 du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, que les parts sociales de la société COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY, S.à r.l., («la Société») ont été contribuées à la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY (No. 1), S.à r.l., et que sur base de ce qui précède les parts sociales de («la Société») sont désormais réparties comme suit:

- COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY (No. 1), S.à r.l. . . . . . 14.305 parts sociales
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81652/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**TrizecHAHN GREECE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 71.153.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(81662/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**TrizecHAHN GREECE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 71.153.

*Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique pour l'approbation des comptes au 31 décembre 1999*

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999;
- d'affecter le résultat de l'exercice pour la période du 23 juillet 1999 au 31 décembre 1999 comme suit:

Résultat de l'exercice au 31 décembre 1999: . . . . . - 77.991,- EUR

Report à nouveau: . . . . . - 77.991,- EUR

- de continuer les activités de la société malgré les pertes cumulées au 31 décembre 1999 dépassant les trois quarts du capital social;

- de donner décharge aux gérants:

Ms Nancy C. Whipp,

Mr Robert Fryer,

Mr Derek McDorman,

pour les opérations de la société ayant clôturées au 31 décembre 1999;

- de renouveler les mandats de Monsieur Robert Fryer et Monsieur Derek McDorman en qualité de gérants et de confirmer la nomination de Mademoiselle Nancy C. Whipp à la date du 13 août 2001 pour une nouvelle période expirant lors de la prochaine approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

*Pour TrizecHAHN GREECE, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81663/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 79.537.

*Transfert de parts sociales*

Il résulte d'un transfert de parts sociales du 25 avril 2001, que les parts sociales de la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY (No. 1), S.à r.l., sont désormais réparties comme suit:

- PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., pour le compte de THE PRADERA EUROPEAN RE-TAIL FUND ..... 14.144 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT MANREGALERY (No. 1), S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81653/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**BENET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R. C. Luxembourg B 60.925.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(81673/770/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**BENET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R. C. Luxembourg B 60.925.

Constituée par acte passé par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 16 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 722 du 29 septembre 1997, modifié par acte passé par-devant même notaire en date du 20 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 181 du 26 mars 1998.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2001*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société BENET LUXEMBOURG S.A., tenue au siège social en date du 13 décembre 2001, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.

2° Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs (Monsieur Vladimir Beno, BENET HANDELSBESSELLSCHAFT m.b.H et BENET PRAHA, SPOL.S R.O.) et au commissaire aux comptes (FIDUCIAIRE FIBETRUST) pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2000.

3° Le bénéfice de l'exercice de LUF 7.828.457,- est affecté comme suit:

- Réserve légale: .....	LUF 935.718,-
- Report à nouveau .....	LUF 6.892.739,-
	LUF 7.828.457,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BENET LUXEMBOURG S.A.*

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81671/770/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**TrizecHAHN EUROPE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 71.481.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81658/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**TrizecHAHN EUROPE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 71.481.

*Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique  
pour l'approbation des comptes au 31 décembre 1999*

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999;
- d'affecter le résultat de l'exercice pour la période du 13 août 1999 au 31 décembre 1999 comme suit:

Résultat de l'exercice au 31 décembre 1999: . . . . . - 13.730.375,- EUR

Report à nouveau: . . . . . - 13.730.375,- EUR

- de donner décharge aux gérants:

Nancy C. Whipp,  
Robin A. Campbell,  
Peter C.C. Sidebottom,

pour les opérations de la société ayant clôturées au 31 décembre 1999.

- de renouveler le mandat de Monsieur Peter C.C. Sidebottom en sa qualité de gérant et de confirmer la nomination de Mademoiselle Nancy C. Whipp et Mademoiselle Robin A. Campbell à la date du 13 août 2001 pour une nouvelle période expirant lors de la prochaine approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

*Pour TrizecHAHN EUROPE PROPERTIES, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81659/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**PRAEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 70.375.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 novembre 2001, M. Guy Baumann, attaché de direction, adr. prof. 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, a été coopté du Conseil d'Administration, en remplacement de Dr. Bruno Becchio, démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant de M. Guy Baumann, attaché de direction, adr. prof. 69, route d'Esch, L-29536, M. Jean Bodoni, ingénieur commercial, adr. prof. 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, M. Guy Kettmann, attaché de direction, adr. prof. 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et de M. Albert Pennacchio, attaché de direction, adr. prof. 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg; le Commissaire aux Comptes est Mme Isabelle Arend, employée de banque, adr. prof. 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

*Pour PRAEDIA HOLDING S.A.*

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81702/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**TrizecHAHN ITALY (PESCARA), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 71.314.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81660/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**TrizecHAHN ITALY (PESCARA), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 71.314.

*Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique  
pour l'approbation des comptes au 31 décembre 1999*

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999;
- d'affecter le résultat de l'exercice pour la période du 4 août 1999 au 31 décembre 1999 comme suit:

Résultat de l'exercice au 31 décembre 1999: . . . . .	- 3.204,- EUR
Report à nouveau: . . . . .	-3.204,- EUR

- de donner décharge aux gérants:

Nancy C. Whipp,  
Robin A. Campbell,  
Robert Fryer,  
Derek McDorman,

pour les opérations de la société ayant clôturées au 31 décembre 1999.

- de renouveler les mandats de Monsieur Derek McDorman et Monsieur Robert Fryer en qualité de gérants de la société pour une nouvelle période expirant lors de la prochaine approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

*Pour TrizecHAHN ITALY (PESCARA), S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81661/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**COFIMA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 56.922.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 34, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2001  
et du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du même jour:*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Signature.

(81715/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**PAN FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 38.529.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81664/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**PAN FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 38.529.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81665/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**PAN FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 38.529.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81666/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**COMMERCIAL INVESTMENT ALCOBENDAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 76.874.

*Extrait modificatif de détention de parts sociales*

Il résulte de l'acte notarié du 30 novembre 2000 du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, que les parts sociales de la société COMMERCIAL INVESTMENT ALCOBENDAS, S.à r.l., («la Société») ont été contribuées à la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT ALCOBENDAS (No. 1), S.à r.l., et que sur base de ce qui précède les parts sociales de («la Société») sont désormais réparties comme suit:

- COMMERCIAL INVESTMENT ALCOBENDAS (No. 1), S.à r.l. . . . . . 52.219 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT ALCOBENDAS, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81654/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**IMALO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8391 Nospelt, 32, rue de Dondelange.  
R. C. Luxembourg B 58.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81668/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---



**WAYCOM PLACE S.A., Société Anonyme en liquidation,  
(anc. SYMBOLE S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 48.869.

La société a été constituée en date du 21 septembre 1994 par acte passé par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 7 du 6 janvier 1995, modifiée par acte devant le même notaire, en date du 14 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 35 du 19 janvier 1996, modifiée par acte passé par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 437 du 17 juin 1998, modifiée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 23 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 771 du 23 octobre 1998.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2001*

L'assemblée générale extraordinaire de la société WAYCOM PLACE S.A. en liquidation (anc. SYMBOLE S.A.) n'a pas été tenue en date du 4 décembre 2001, du fait qu'aucun des actionnaires ne s'est présenté au siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WAYCOM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81672/770/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**WAYCOM PLACE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 48.869.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée en date du 28 septembre 2001 à la société que la FIDUCIAIRE FIBETRUST a démissionné en tant que liquidateur de la société WAYCOM PLACE S.A. (anc. SYMBOLE S.A.) (en liquidation).  
Pour réquisition d'inscription modificative au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81674/770/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ERACLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 65.154.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 34, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 décembre 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2002:

Signature catégorie A:

- Monsieur Stefano Sorlini, employé privé, Via Mazzini 23, Desenzano, Italie

Signatures de catégorie B:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2002:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Signature.

(81717/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**COMMERCIAL INVESTMENT ALCOBENDAS (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 79.533.

*Transfert de parts sociales*

Il résulte d'un transfert de parts sociales du 1<sup>er</sup> décembre 2001, que les parts sociales de la société à responsabilité limitée COMMERCIAL INVESTMENT ALCOBENDAS (No. 1), S.à r.l., sont désormais réparties comme suit:

- PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., pour le compte de THE PRADERA EUROPEAN RE-TAIL FUND. . . . . 51.646 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

Pour COMMERCIAL INVESTMENT ALCOBENDAS (No. 1), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81655/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**COGIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 35.966.

Constituée par-devant Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 janvier 1991, publié au Mémorial C n°258 du 1<sup>er</sup> juillet 1991, modifié suivant acte passé devant Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Hesperange en date du 1<sup>er</sup> juillet 1998, publié au Mémorial C n°714 du 2 octobre 1998.

Il résulte d'un acte de cessions de parts du 13 décembre 2001, que Monsieur Jean Beissel, demeurant à Mamer, a déclaré céder et transporter une part sociale qu'il détient dans la société à Monsieur Jürgen Fischer demeurant à Strassen, qui accepte.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

COGIS, S.à r.l.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81675/770/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**COGIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 35.966.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée en date du 11 décembre 2001 à la société que Monsieur Jean Beissel a démissionné en tant que gérant de la société COGIS, S.à r.l.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

COGIS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81676/770/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**COGIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 35.966.

Constituée par-devant Maître Franck Baden, notaire de résidence à Sandweiler, en date du 4 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 258 du 1<sup>er</sup> juillet 1991, modifié suivant acte passé devant Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Hesperange en date du 1<sup>er</sup> juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 714 du 2 octobre 1998.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2001*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société COGIS, S.à r.l., tenue au siège social en date du 11 décembre 2001, que les associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de supprimer temporairement la valeur nominale des parts sociales.

2. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de LUF en EUR au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399 de sorte que le capital social se montera provisoirement à EUR 12.394,68, représenté par 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

3. L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 105,32 pour le porter de son montant actuel converti de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par l'incorporation de la réserve légale.

4. L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à Euros (EUR) vingt-cinq (25,-) par part sociale.

5. Suite aux quatre résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 6.**

Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-) chacune.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COGIS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81677/770/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**FALLSON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 58.699.

Constituée par acte passé par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 364 du 9 juillet 1997, modifiée suivant acte passé par-devant le même notaire le 24 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 339 du 13 mai 1998 et mise en liquidation par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 848 du 5 octobre 2001.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2001*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société FALLSON HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 11 décembre 2001, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de supprimer temporairement la valeur nominale des actions.

2. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de LUF en EUR au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399, de sorte que le capital social se montera provisoirement à EUR 179.722,81, représenté par 725 actions sans désignation de valeur nominale.

3. Suite aux deux résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante

**Art. 3.** «Le capital social est fixé à cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-deux Euros et quatre-vingt-un cents (179.722,81 EUR), représenté par sept cent vingt-cinq (725) chacune, entièrement libérées.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant total de six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois Euros et quatre-vingt-un cents (619.733,81 EUR).»

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALLSON HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81678/770/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**PEGU LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 25, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.211.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Signature de la gérante.

(81709/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ACCHARIUS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 36.017.

Publication Mémorial C 269 du 13 juillet 1991.

Constituée le 22 janvier 1991 par-devant Me André Schwachtgen en remplacement de Me Frank Baden.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du vendredi 19 mars 1999*

Le bilan au 31 décembre 1997, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1997 au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 45, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

ACCHARIUS S.A.

Signatures

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
du vendredi 12 février 1999*

L'Assemblée prend note de la démission de trois administrateurs, à savoir:

Monsieur Raymond Henschen, Madame Monique Henschen-Haas et Madame Bénédicte Robaye et par vote spécial leur donne décharge pour leurs mandats.

Par vote spécial, l'Assemblée élit un nouveau Conseil d'Administration qui se présente comme suit: Monsieur Yvon Logelin, ingénieur, demeurant à Niederkorn, Luxembourg;

Monsieur Jean-Pierre Warrant, ingénieur, demeurant à Habay, Belgique; Madame Valérie Talbot, ingénieur, demeurant à Arlon, Belgique

Les mandats des administrateurs sont valables jusqu'au 12 juin 2006, c.-à-d. l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2005.

L'Assemblée prend note de la démission de FIDUPLAN S.A. comme commissaire aux comptes et par vote spécial leur donne décharge pour leur mandat.

Par vote spécial l'Assemblée élit un nouveau Commissaire aux Comptes:

Monsieur Philippe Guillaume, comptable, demeurant à Habay, Belgique.

Le mandat du Commissaire aux Comptes est valable jusqu'au 12 juin 2006, c.-à-d. l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2005.

*Pour la société*

ACCHARIUS S.A.

Signatures

(81686/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ACCHARIUS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 36.017.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du lundi 14 juin 1999*

Le bilan au 31 décembre 1998, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 45, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

ACCHARIUS S.A.

Signatures

(81687/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ACCHARIUS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 36.017.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du lundi 12 juin 2000*

Le bilan au 31 décembre 1999, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 45, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
ACCHARIUS S.A.  
Signatures

(81688/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ACCHARIUS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 36.017.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
du lundi 11 juin 2001*

Le bilan au 31 décembre 2000, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

L'Assemblée prend note de la démission de M. Jean-Pierre Warrant, de M. Alphonse Johanns et de Mme Valérie Talbot comme administrateurs, et par vote spécial leur donne décharge pour leurs mandats d'administrateurs.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'élire Mme Nicole Diderrich comme nouvel administrateur.

M. Guy Decker, M. Pierre-Louis Uselding, M. Yvon Logelin sont réélus, à l'unanimité. Les mandats sont valables jusqu'au 11 juin 2007, c.-à-d. l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2006.

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2001, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 20.000.000,- est converti à EUR 495.787,05, représenté par 20.000 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept virgule zéro cinq euros (EUR 495.787,05), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Pour la société  
ACCHARIUS S.A.  
Signatures

(81689/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**GRESHAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 69.872.

Constituée par acte passé par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 du 24 juillet 1999.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2001*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société GRESHAM PARTICIPATIONS S.A., tenue au siège social en date du 6 décembre 2001, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de LUF en EUR au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399, de sorte que le capital social se montera provisoirement à EUR 3.296.983,88, représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2. L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.016,12 pour le porter de son montant actuel converti de EUR 3.296.983,88 à EUR 3.300.000,- par l'incorporation des résultats reportés.

3. Suite aux deux résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante

**Art. 3.** «Le capital social est fixé à trois millions trois cent mille Euros (3.300.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRESHAM PARTICIPATIONS S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81679/770/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**CAVES ROMMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mamer-Capellen.

R. C. Luxembourg B 32.926.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés en date du 16 juillet 2001 au siège social de la société*

Il résulte de la réunion que:

Le capital social sera converti au 1<sup>er</sup> janvier 2002 en euros pour le transformer de son montant actuel de LUF 500.000,- en EUR 12.500,-, représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, avec incorporation des réserves à hauteur de EUR 105,32 afin d'arrondir ces montants.

L'article 6, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts a été modifié corrélativement pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros ( 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le mandataire de la société*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81667/799/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**GRESHAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 69.833.

Constituée par acte passé par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°572 du 24 juillet 1999, modifiée suivant acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°398 du 31 mai 2001.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2001*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société GRESHAM HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 5 décembre 2001, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de LUF en EUR au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399, de sorte que le capital social se montera provisoirement à EUR 3.371.351,94, représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2. L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 8.648,06 pour le porter de son montant actuel converti de EUR 3.371.351,94 à EUR 3.380.000,- par l'incorporation de réserves.

3. Suite aux deux résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** «Le capital social est fixé à trois millions trois cent quatre-vingt mille Euros (3.380.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRESHAM HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81680/770/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**RABBIT S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 33.338.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 69, route d'Esch, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 10 décembre 2001.

Les administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann et Albert Pennacchio ainsi que le commissaire aux comptes Mme Isabelle Arend se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(81706/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**HIPOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 36.025.

Publication Mémorial C 273 du 17 juillet 1991

Constituée le 22 janvier 1991 par-devant Me André Schwachtgen en remplacement de Me Frank Baden

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
du lundi 15 juin 1998*

Le bilan au 31 décembre 1997, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1997 au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 45, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Les actionnaires prennent, à l'unanimité, la décision de réélire Monsieur Jacques Remy comme administrateur-délégué, Madame Martine Ehlinger et Monsieur Claude Gaub comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1998.

Les actionnaires prennent, à l'unanimité, la décision de réélire Monsieur Raymond Henschen comme Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*HIPOS S.A.*

*Signatures*

(81690/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**HIPOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 36.025.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
du lundi 21 juin 1999*

Le bilan au 31 décembre 1998, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 45, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Les actionnaires prennent, à l'unanimité, la décision de réélire Monsieur Jacques Remy comme administrateur-délégué, M. Hervé Arnoux et ACCHARIUS INVEST S.A. comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

Les actionnaires prennent, à l'unanimité, la décision de réélire Monsieur Laurent Guillaume comme Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*HIPOS S.A.*

*Signatures*

(81691/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**HIPOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 36.025.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
du lundi 19 juin 2000*

Le bilan au 31 décembre 1999, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 45, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Les actionnaires prennent, à l'unanimité, la décision d'élire M. Yvon Logelin et M. Jean-Pierre Warrant comme administrateurs, et de réélire M. Jacques Remy comme administrateur-délégué, M. Hervé Arnoux et ACCHARIUS INVEST S.A.

Les actionnaires prennent, à l'unanimité, la décision de réélire Monsieur Laurent Guillaume comme Commissaire aux Comptes.

Les mandats sont valables jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*HIPOS S.A.*

*Signatures*

(81692/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**HIPOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 36.025.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
du lundi 18 juin 2001*

Le bilan au 31 décembre 2000, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

L'assemblée prend note de la démission de M. Jacques Remy, de M. Hervé Arnoux, de M. Jean-Pierre Warrant et de M. Alphonse Johanns comme administrateurs.

Par vote spécial, l'Assemblée leur donne décharge pour leurs mandats d'administrateurs.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'élire Mme Nicole Diderrich comme nouvel administrateur et décide de réélire M. Guy Decker, M. Pierre-Louis Uselding, M. Yvon Logelin et ACCHARIUS INVEST S.A. comme administrateurs. Les mandats des administrateurs sont valables jusqu'au 18 juin 2007, c.-à-d. l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'élire Monsieur Philippe Guillaume comme Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux Comptes est valable jusqu'au 18 juin 2007, c.-à-d. l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2006.

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2001, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 15.000.000,- est converti à EUR 371.840,29, représenté par 15.000 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante virgule vingt-neuf Euros (EUR 371.840,29), représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

HIPOS S.A.

Signatures

(81693/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---

**ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 60.959.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au Luxembourg le 27 novembre 2001 à 10.00 heures*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de Monsieur Marc Demicheli en tant qu'administrateur «A» et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer Madame Sally Flanagan, administrateur de PPM VENTURES, demeurant à 1 Waterhouse Square, Hollborn Bars, London EC 1N 2TL, en tant que nouvel administrateur «A» en remplaçant Monsieur Marc Demicheli, administrateur démissionnaire.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le mandat de Madame Sally Flanagan prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui approuve les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81685/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

---